



# Construire une Europe adaptée aux enfants : changer une vision en réalité

Conférence sur la Stratégie du Conseil de l'Europe  
pour les droits de l'enfant 2012-2015

Apprendre aux enfants à agir grâce à l'enseignement formel  
et non formel : l'éducation à la citoyenneté démocratique et  
aux droits de l'homme

Atelier

Monaco, 21 novembre 2011, 9h00-12h00

**NOTE CONCEPTUELLE**



## **Introduction :**

La Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme souligne l'importance de ne pas seulement « apporter aux apprenants des connaissances, des compétences et une compréhension mais aussi de renforcer leur capacité d'action au sein de la société pour défendre et promouvoir les droits de l'homme, la démocratie et la primauté du droit » qui sont les valeurs fondamentales de l'Organisation. Une telle autonomisation exige des changements en profondeur dans les politiques et les pratiques éducatives, fondés sur l'action concertée de nombreuses parties prenantes, dont les décideurs, les professionnels de l'éducation, la société civile et les organisations de jeunesse.

Les objectifs de la Charte sont les suivants : donner à chacun la possibilité de bénéficier d'une éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme ; promouvoir la gouvernance démocratique des établissements d'enseignement ; garantir la formation permanente des professionnels de l'éducation et des responsables de jeunesse aux principes et pratiques de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme ; promouvoir, enfin, les partenariats et la coopération. La Charte définit dans leurs grandes lignes les politiques nécessaires pour atteindre ces objectifs et propose des méthodes d'évaluation et de suivi des activités. Elle souligne l'importance d'encourager la responsabilisation et la participation active des apprenants, qu'elles s'exercent vis-à-vis de la gouvernance démocratique des établissements d'enseignement, des partenariats et de la collaboration, de la recherche ou de l'évaluation de l'efficacité des programmes d'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme. Conformément aux principes énoncés dans la Charte, la participation des enfants à sa mise en œuvre est capitale.

La Charte a été élaborée dans le cadre du programme du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme. Entre 2006 et 2009, le programme s'est concentré essentiellement sur l'élaboration d'un ensemble de lignes directrices et d'instruments destinés à diverses parties prenantes, des décideurs aux professionnels de l'éducation et aux organisations de la société civile. L'adoption de la Charte en 2010 repose sur les conceptions et l'engagement partagés par les Etats membres au cours de cette phase et fournit un cadre et une impulsion pour de futures actions. L'établissement de partenariats avec les acteurs clés des Etats membres ainsi qu'avec d'autres institutions et organisations internationales s'est avéré également essentiel pendant cette phase. Entre 2010 et 2014, l'accent est mis principalement sur l'élaboration de mécanismes durables visant à promouvoir et mettre en œuvre la Charte.

Le séminaire a pour but d'étudier a) comment mieux faire connaître la Charte aux spécialistes des droits de l'enfant et de l'éducation, aux professionnels de tous les types d'établissement d'enseignement pour les enfants et aux enfants eux-mêmes ; et b) la mise en œuvre de la Charte aux niveaux scolaire et local.

Les conclusions du séminaire serviront à élaborer la Stratégie 2012-2015 du Conseil de l'Europe « Construire une Europe pour et avec les enfants ».

## **Objectifs :**

L'atelier poursuivra les objectifs suivants :

### 1. Faire en sorte que la Charte soit mieux connue des acteurs clés

L'adoption de la Charte est l'expression du consensus des 47 Etats membres sur des définitions, des objectifs et principes, des politiques, des méthodes d'évaluation et de coopération. Une stratégie de mise en œuvre est en cours d'élaboration afin d'encourager et de soutenir la réalisation de nouveaux progrès dans les Etats membres, sur une base durable et systématique. Cette stratégie comportera l'établissement régulier de rapports par les gouvernements et leur examen à de grandes conférences européennes auxquelles participera un large éventail d'acteurs. Comme de nombreux partenaires l'ont souligné, il est essentiel de mieux faire connaître la Charte afin de développer son potentiel de promotion de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme. Les principaux groupes cibles comprendront des spécialistes des droits de l'enfant et de l'éducation, des professionnels de tous les types d'établissement d'enseignement pour les enfants et les enfants eux-mêmes. Le recours aux TIC sera particulièrement important à cet égard.

### 2. Etudier les possibilités de participation des enfants à l'application de la Charte aux niveaux scolaire et local

La notion de participation des enfants et des jeunes est au cœur de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme (voir, par exemple, les articles 3, 8 et 11 de la Charte). C'est pourquoi, dès le départ, des représentants de jeunesse ont fait partie du groupe de rédaction de la Charte et contribué notablement à la qualité du texte. Par exemple, la question de l'« intimidation » a été intégrée dans la Charte grâce à un argument convaincant avancé par le Président du Conseil consultatif pour la jeunesse<sup>1</sup>.

Il est également capital de renforcer la participation des enfants et des jeunes pour mettre en œuvre la Charte. Cette question a été examinée lors du Forum sur l'éducation aux droits de l'homme avec et par les jeunes intitulé « Vivre, apprendre, agir pour les droits de l'homme » (Budapest, 2009) et un certain nombre de propositions intéressantes ont été formulées et sont déjà mises en œuvre.

La discussion portera essentiellement sur la participation des enfants dans le contexte de l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme aux niveaux scolaire et local et sur l'aide qui pourrait être requise du Conseil de l'Europe à cet égard.

## **Cadre :**

L'atelier sera divisé en deux séances de travail :

La première séance de travail (1 heure et demie) sera consacrée : 1) à la sensibilisation des acteurs concernés à la Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme et à

---

<sup>1</sup> Le Conseil consultatif pour la jeunesse est l'un des organes statutaires du secteur de la jeunesse du Conseil de l'Europe.

sa mise en œuvre et 2) à la participation des enfants dans le contexte de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme aux niveaux scolaire et local. Une série de brefs exposés (4-6) sur les questions précitées servira d'introduction et sera suivie d'une séance de questions-réponses et d'une discussion générale. Cette séance devrait déboucher sur les résultats suivants : 1) des suggestions d'activités de sensibilisation destinées aux gouvernements des Etats membres, aux spécialistes des droits de l'enfant et de l'éducation, aux professionnels des différents établissements d'enseignement, aux enfants et aux familles ; 2) des idées pour favoriser la participation des enfants dans le contexte de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme aux niveaux scolaire et local en tant que moyen d'assurer la mise en œuvre de la Charte.

La deuxième séance de travail (1 heure) sera consacrée à la formulation de recommandations pour la future Stratégie 2012-2015 du Conseil de l'Europe « Construire une Europe pour et avec les enfants », sur la base des résultats de la première séance de travail.

**Modérateurs/trices :**

- Séance n° 1 - M. Jorma Kauppinen, président, Comité directeur de l'éducation du Conseil de l'Europe, Finlande
- Séance n° 2 - Mme Felisa Tibbitts, Human Rights Education Associates

**Intervenants :**

- M. Georg Pirker, Secrétaire, Democracy and Human Rights Education network (DARE), Allemagne
- M. Calin Rus, directeur, Institut interculturel de Timisoara, Roumanie
- Mme Amina Limrini, Organisation internationale de la Francophonie, Maroc
- Mme Olena Styslavska, Membre, Réseau du programme Pestalozzi du Conseil de l'Europe en matière de perfectionnement professionnel des enseignants et du personnel éducatif
- Mlle Julia Lo Iacono, Mlle Elodie Cassini, M. Yann Corradi, M. Mathieu Vidal, Lycée technique et hôtelier de Monte-Carlo